

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOLE - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENNELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 29 juin 2026
Publié le 29 juin 2026

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-016-19507/26/CM

**■ Approbation du plan d'actions 2026/2031 relatif à l'éclairage public de compétence métropolitaine
164195**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.5217-2 et L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole est compétente, en lieu et place de ses communes membres, pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt métropolitain, y compris la signalisation, et pour les espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi que leurs ouvrages accessoires d'intérêt métropolitain.

L'intérêt métropolitain des voies et espaces publics a été défini par délibération du Conseil de la Métropole n°FBPA-001-12907/22/CM du 15 décembre 2022. La Métropole est, depuis le 1er janvier 2023, compétente à l'égard des voies publiques et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain situés sur le territoire de 23 communes.

Il est rappelé que la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » recouvre l'intégralité du domaine public routier sur le territoire des communes concernées, c'est-à-dire l'emprise de la route ainsi que ses dépendances et accessoires. C'est le cas de l'éclairage public affecté aux voies et aux espaces publics transférés (génie civil, armoires de commandes, comptages, candélabres, câblages...).

L'éclairage public est de compétence métropolitaine, dès lors que le dispositif concourt directement à l'exploitation de la voirie et de l'espace public, ainsi qu'à la sécurité des usagers. La Métropole a récupéré depuis le 1er janvier 2024, cette compétence après un processus de CLECT.

Le dérèglement climatique actuel et l'impact des actions humaines sur la biodiversité obligent à agir. La Métropole affirme sa volonté de s'engager et propose un plan sur les années 2026 à 2031 pour moderniser l'ensemble de son parc (les 23 communes sur lesquelles elle exerce la compétence Voirie et les ZAE déclarées d'intérêt métropolitain).

Les travaux de rénovation et de modernisation des parcs d'éclairage public sont axés sur la transition vers la technologie LEDs. La faculté de pilotage du réseau permet de réduire les consommations d'énergie, l'impact carbone mais également d'œuvrer pour favoriser la biodiversité.

Cette technologie permet notamment :

- D'éclairer « juste » avec une faculté de réglage au lux près du niveau d'éclairement grâce au fonctionnement très adaptatif de la LED,
- Un flux beaucoup mieux dirigé vers les zones à éclairer, permettant de limiter la pollution lumineuse,
- Une possibilité de pilotage facilitée permettant de s'adapter aux besoins – réduction nocturne, extinction, détection de présence,
- La possibilité de choisir la température de couleur de la lumière pour l'adapter aux espèces à préserver.

Le parc d'éclairage public de voirie métropolitain compte aujourd'hui environ 126 952 points lumineux dont environ 54 % sont aujourd'hui équipés de la technologie LEDs.

En décembre 2024, le Conseil Métropolitain avait approuvé un programme de travaux relatif à l'éclairage public pour rénover 20% du Parc. Ce nouveau plan d'actions se veut beaucoup plus ambitieux puisqu'il prévoit le remplacement sur les années 2026 à 2031 de 68 637 points lumineux et un parc d'éclairage public 100% LEDs à la fin des 6 années de travaux.

Le Plan d'actions proposé consistera :

- Etablir une cartographie précise du patrimoine métropolitain sur le plan qualitatif et quantitatif : un audit complet hors Marseille vient d'être finalisé sur l'état des installations et un travail sur la propriété des compteurs est en cours.
- Adopter une Charte de l'Eclairage Public Métropolitain – voir annexe au présent rapport,
- Initier une démarche de Schéma Directeur d'Aménagement Lumière avec une déclinaison par commune pour une phase de réalisation sur les années 2027/2029,
- Promouvoir une politique de sobriété énergétique : passage à la technologie Leds et à la rénovation du matériel (armoires et point lumineux vétustes ou de de mauvaise qualité),
- Intégrer l'éclairage public comme un élément d'aménagement qualitatif de l'espace public,
- Identifier de nouvelles pistes de financement,
- Contribuer à la protection de biodiversité : un travail est déjà en cours avec certaines communes et les équipes de la direction de la biodiversité pour promouvoir le déploiement et la continuité des trames noires.

Fort de ce constat, la Métropole propose de lancer dès 2026 un plan de travaux permettant d'aboutir à la proposition de programme suivant :

Programme de travaux : voir annexe du présent rapport

Le coût des travaux est estimé à 85 000 000 € HT soit 102 000 000 € TTC.

Les économies générées par ce plan à son issue sont estimées à 24 717 481 KW (- 62 %) à périmètre constant pour une facture d'énergie allégée annuellement de 6.5 M€ (base prix de l'énergie 2025).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MOB-013-15247/23/CM du Conseil de la Métropole du 07 décembre 2023 validant le montant de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n° AP-2022-G220P20D01 « Voirie et Espaces Publics Projet MDTURE 2020-26 » pour un montant de 1 705 405 868,11 €.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole participe activement à la transition écologique

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le plan d'actions et le programme de travaux de modernisation de l'Eclairage Public pour un coût global de 85 000 000 euros HT soit 102 000 000 euros TTC, soit un investissement annuel de 17 millions d'euros TTC.

Article 2 :

Est adoptée la Charte de l'Eclairage Public Métropolitain.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette charte et les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2026, en section d'investissement : autorisation de programme n°G220P20D01, opérations du plan pluriannuel d'investissement :

- N° 250176400D, « Travaux éclairage public leds PLAN DE CUQUES »
- N° 250176500D, « Travaux éclairage public leds SEPTEMES LES VALLONS »
- N° 250176600D, « Travaux éclairage public leds ROQUEFORT LA BEDOULE »
- N° 250176700D, « Travaux éclairage public leds CEYRESTE »
- N° 250176800D, « Travaux éclairage public leds PORT SAINT LOUIS DU RHONE »
- N° 250176900D, « Travaux éclairage public leds LE ROVE »
- N° 250177000D, « Travaux éclairage public leds GRANS »
- N° 250177100D, « Travaux éclairage public leds MARSEILLE »
- N° 250177200D, « Travaux éclairage public leds CARNOUX EN PROVENCE »
- N° 250177300D, « Travaux éclairage public leds MIRAMAS »
- N° 250177400D, « Travaux éclairage public leds CORNILLON CONFOUX »
- N° 250177500D, « Travaux éclairage public leds ALLAUCH »
- N° 250177600D, « Travaux éclairage public leds GEMENOS »
- N° 250177700D, « Travaux éclairage public leds SAINT VICTORET »
- N° 240173500D, « TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLICS LEDS SAUSSET LES PINS »
- N° 240174200D, « EP LEDS LA CIOTAT »
- N° 240174500D, « CPE (contrat de performance énergétique) MARIGNANE »
- N° 240174000D, « CPE (contrat de performance énergétique) CASSIS »
- N° 240173900D, « EP LEDS ISTRES »
- N° 240174100D, « CPE (contrat de performance énergétique) CHATEAUNEUF LES MARTIGUES »
- N° 240174400D, « EP LEDS ENSUES LA REDONNE »
- N° 240173700D, « CPE (contrat de performance énergétique) CARRY LE ROUET »
- N° 240173800D, « EP LEDS GIGNAC LA NERTHE ».
- N° XXXXXXXXXX, « EP LEDS ZAE METROPOLITAINE »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026, en section d'investissement : autorisation de programme n°G220G20D01, opérations du plan pluriannuel d'investissement :

- N° 250141300D, « GROS TRAVAUX D'ECLAIRAGE DANS LES ZAE »

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « voiries » et du programme « Voirie et espaces publics » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7VOEPU ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Amélioration du cadre de vie (Voirie, Propreté)

Pierre HUGUET